

L'offre française « ville durable » à l'international

À la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, l'évolution des territoires urbains s'impose comme un des défis majeurs du XXI^e siècle, et ce particulièrement dans les pays émergents. La promotion et la mise en œuvre à l'international d'un développement urbain durable constituent ainsi un axe essentiel de la transition écologique engagée par les pouvoirs publics, qui soutiennent dans cette perspective la structuration d'une offre française en matière de ville durable à l'export au travers du Comité Stratégique de Filière Éco-Industries (COSEI). Cette volonté se concrétise en particulier dans une stratégie de fédération et de promotion des acteurs français autour d'une vision partagée à l'international d'un développement urbain durable. C'est dans ce cadre qu'a été créée la marque Vivapolis, vecteur du développement international des entreprises françaises de l'urbain.

La planète fait face à un phénomène d'urbanisation sans précédent. La part des citadins, qui atteint aujourd'hui 52 %, devrait croître jusqu'à 67 % en 2050, représentant 6 milliards d'individus [1]. Les enjeux en termes de conception urbaine, de construction de logements, d'infrastructures, de gestion des services urbains, se révèlent ainsi considérables, et devraient constituer en 2017 un potentiel d'importations mondiales de 280 milliards d'euros [2]. Face à la complexité et à la diversité des problématiques (changement climatique, qualité de vie, développement économique inclusif, cohésion sociale...), les experts sont de plus en plus nombreux à prôner une approche globale et intégrée du développement urbain, jugée plus efficace que les approches dites « en silos » [3].

Mobiliser la créativité française au service de la compétitivité

Enjeu transversal, le développement urbain durable concentre les problématiques de nombreuses filières industrielles (eau, déchets, transports, construction, énergie, qualité de l'air...), et fait intervenir une grande diversité d'acteurs, aussi bien publics (collectivités locales, ministères, agences publiques, organismes de recherche...) que privés (grandes et petites entreprises, fédérations professionnelles, associations...).

Afin de regrouper l'offre française, de la promouvoir à l'international, et de la rendre plus compétitive, les pouvoirs publics et le secteur

privé ont mis en œuvre une démarche de structuration des acteurs, portée en particulier au sein du groupe de travail international du Comité Stratégique de Filière Éco-industries (COSEI, cf. encadré 1).

Parmi les principaux porteurs de cette démarche, on trouve en particulier :

- **7 groupements professionnels** : le pôle de compétitivité Advancity, l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP), les Architectes Français à l'Export (AFEX), le Club ADEME International, France Green Building Council, l'Association des Éco-Entreprises de France (PEXE) et Syntec Ingénierie ;
- **5 ministères** : les ministères de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie ; du Logement et de l'égalité des territoires ; des Affaires étrangères ; du Commerce extérieur, et de l'économie ; du Redressement productif et du numérique ;
- **7 organismes et agences publics** : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Assistance Technique France (ADETEF), l'Agence Française du Développement (AFD), le Groupe Caisse des Dépôts, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), et Ubifrance.

Au cours des travaux du COSEI, les différents acteurs ont identifié collectivement les spécificités de l'offre française, qu'ils ont formalisées sous la forme d'une vision partagée d'un développement urbain durable (encadré 2).



Encadré 1 : Le Comité Stratégique de Filière Éco-Industries (COSEI)

Coprésidé par la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), et le Ministre du Redressement Productif, le COSEI réunit les parties prenantes (entreprises, syndicats et acteurs publics) et assure la concertation public-privé sur les opportunités de développement des filières éco-industrielles, notamment à l'international. Créé en 2008, il est désormais l'un des 14 comités stratégiques de filières du Conseil National de l'Industrie. Le secrétariat du COSEI est assuré conjointement par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et par la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS).

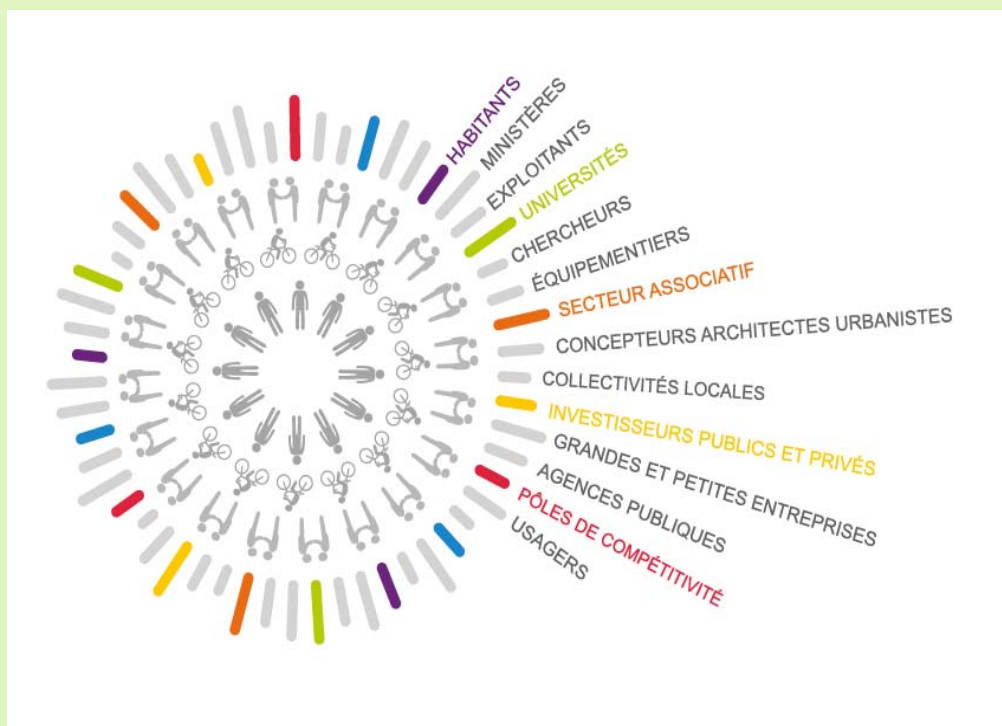
Encadré 2 : La vision française de la ville durable

Cette vision se décline en quatre points essentiels :

- **elle met l'homme au cœur du projet** en proposant la meilleure qualité de vie possible à tous ceux qui fréquentent la ville (habitants, travailleurs, visiteurs, touristes...), quels que soient leur âge, leur santé, leur condition sociale ; c'est une ville accueillante pour tous, mixte et polyvalente, à la fois lieu de vie, de travail et de loisirs ;
- **elle cherche à atteindre la meilleure performance possible** grâce à une consommation réduite des ressources naturelles, à une haute qualité environnementale, et à une **intégration optimale des fonctions de la ville**. Elle vise ainsi à améliorer l'attractivité du territoire urbain, tant pour les activités économiques en développant sa compétitivité, que pour les habitants en le rendant « désirable » ;
- **elle repose sur une gouvernance forte et participative**, associant autour des autorités publiques locales, garantes de la vision stratégique de la ville, **l'ensemble des acteurs publics et privés** dans la conception, le financement et le fonctionnement de la ville : financeurs, grandes et petites entreprises, architectes, urbanistes, bureaux d'études, ministères et leurs agences, opérateurs publics, universités et chercheurs, associations et ONG, etc. ;
- **elle ne vise pas à proposer un modèle mais à promouvoir une démarche** qui s'adapte aux contextes et valorise les spécificités locales, géographiques, climatiques, historiques et culturelles.

Il ne s'agit donc pas de fournir des villes « clefs en main », mais bien de proposer une manière partenariale et intégrée d'appréhender le développement urbain, mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour de visions de long terme centrées sur l'humain.

Figure 1. La vision française de la ville durable





Vivapolis – la marque ombrelle des acteurs français de l’urbain à l’international

Les acteurs réunis au sein du COSEI ont également créé la marque Vivapolis, afin de fédérer sous une ombrelle commune les acteurs français – publics et privés – qui veulent promouvoir, à l’international, cette ambition partagée d’un développement urbain durable (voir mode d’emploi en dernière page).

La démarche Vivapolis s’appuie notamment sur un site internet, www.vivapolis.fr, structuré autour de :

- la valorisation de villes vitrines françaises par le CGDD, montrant des initiatives exemplaires menées en France et s’inscrivant notamment dans les démarches ÉcoQuartier et ÉcoCités impulsées par le Ministère du Logement et de l’Égalité des Territoires (MLET);
- la promotion de références d’entreprises françaises à l’étranger (exemples 1, 2 et 4) ;
- le référencement des entreprises françaises du développement urbain durable.

D’autres outils de promotion sont également développés dans ce cadre, comme par exemple des vitrines virtuelles (exemple 3).

Si la démarche Vivapolis s’intéresse aussi bien aux pays développés, comme le montre l’exemple 2 sur Oslo, qu’aux pays en développement, elle se concentre avec une attention particulière sur certaines régions stratégiques, comme la Chine, le Brésil, le Maroc ou encore la Turquie.

Exemple 1 : Conception d’un éco-quartier à Gaziantep (Turquie)

Le bureau d’études français Burgeap, avec des partenaires turcs et français, accompagne la municipalité de Gaziantep dans le cadre de la mise en place d’un projet global de développement urbain durable, que la mairie souhaite exemplaire à l’échelle nationale. Après avoir réalisé le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de Gaziantep avec le soutien financier de l’Agence Française de Développement, le bureau d’étude fournit aux autorités locales une assistance technique pour la réalisation des études d’ingénierie énergie/eau d’un futur éco-quartier.

Exemple 2 : Rendre la ville d’Oslo plus intelligente

Dans une perspective d’économies d’énergies, de réduction des coûts de maintenance et d’amélioration du contrôle des équipements de la ville, la ville d’Oslo (Norvège) a souhaité rendre son système d’éclairage urbain plus intelligent. La société française Streetlight.Vision a répondu à cette demande en installant un système de contrôle des armoires électriques d’éclairage public, permettant de piloter chaque luminaire, d’adapter dynamiquement les niveaux d’éclairage en fonction du besoin et ainsi d’économiser jusqu’à 50 % de la facture électrique. Cette solution, basée sur un logiciel de gestion centralisée utilisé dans de nombreuses autres villes et des automates programmables intelligents, permet aussi d’installer de nombreux capteurs dans les rues pour superviser l’ensemble de la ville. Ainsi, la ville d’Oslo prévoit désormais d’installer, sur la base du système d’éclairage, des capteurs environnementaux, des stations de recharge de véhicules électriques, des panneaux d’information et des équipements de mesure et de contrôle du trafic, pour rendre la ville plus intelligente.

Exemple 3 : Des vitrines 3D pour la promotion de l’offre française

L’objectif de ce projet est de réaliser une maquette virtuelle à l’échelle d’un quartier ou d’une ville référençant un maximum d’entreprises françaises. Les quartiers modélisés correspondront à des projets réels des autorités des pays concernés.

A l’issue d’un appel à projet lancé en juillet 2013 par le ministère du commerce extérieur, deux consortiums français ont été retenus pour créer des simulateurs de ville durable en 3D :

- un premier consortium, piloté par Eiffage, Egis et GDF-SUEZ travaillera sur la ville d’Astana au Kazakhstan ;
- un second consortium, piloté par Artelai et Veolia, travaillera sur la ville de Santiago du Chili.

Ces simulateurs, en plus de fournir une aide à la décision aux autorités locales, constitueront des outils privilégiés de promotion de l’offre française en matière de ville durable à l’international.

Exemple 4 : Une stratégie urbaine fondée sur l’économie circulaire pour Wuhan

Face à une croissance urbaine sans précédent, la municipalité de Wuhan (Chine) s’est engagée dans un vaste et ambitieux programme de gestion de ses effluents. L’entreprise française Artelia et ses partenaires ont ainsi proposé un schéma complet d’économie circulaire à l’échelle du Grand Wuhan, constituant une véritable stratégie de gestion des boues d’épuration. L’étude a été réalisée de manière collective dans une approche intégrée des services urbains essentiels. Elle inclut en particulier l’intégration des stratégies de développement territorial de la région du Grand Wuhan, la refonte des réseaux et utilités existants, l’établissement de synergies, l’évaluation technico-économique et environnementale des différents scénarios proposés.

Une offre française active à l'international...

La démarche Vivapolis contribue également à alimenter la dynamique de projets de développement urbain durable déjà à l'œuvre à l'international (cf. les exemples ci-dessus), et notamment les nombreuses initiatives en Chine.

... en particulier en Chine

La population urbaine chinoise, aujourd'hui estimée à 690 millions d'habitants, devrait croître pour atteindre plus d'un milliard en 2030. De nombreuses entreprises françaises sont actives sur le sol chinois, comme le montre l'exemple 4. On dénombre en effet au cours des 10 dernières années plus de 200 réalisations françaises en

matière de ville durable, dans des dizaines de villes et provinces chinoises. De plus, on observe le développement de projets urbains d'ampleur inédite dans des villes majeures du pays. Le MEDDE soutient la structuration de ces projets comme le souligne par exemple l'encadré 3.

Un autre projet franco-chinois conséquent de développement d'un éco-quartier est actuellement mené à Shenyang, capitale de la province du Liaoning (au nord-est de Pékin), et riche de 8 millions d'habitants. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accord signé entre le Ministère chinois du commerce (MofCOM) et le Ministère français en charge du commerce extérieur. Cet accord prévoit également une coopération sur les éco-quartiers dans les villes de Chengdu et Chongqing (dans le centre du pays).

Encadré 3 : Le MEDDE, acteur du développement urbain durable en Chine

Le MEDDE s'implique concrètement dans le développement urbain durable en Chine. Parmi ses nombreuses actions, on peut noter :

- La structuration, en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, d'un ambitieux projet franco-chinois de nouvelle ville durable à Wuhan (province du Hubei), centre urbain de plus de 9 millions d'habitants. Ce projet, impliquant de nombreuses entreprises, s'appuie sur un accord bilatéral signé en 2007 et renouvelé en 2013 entre le MEDDE, le MLET et le Ministère du Logement et du Développement Urbain et Rural chinois (Mohurd), sur le sujet du développement urbain durable.

- Une coopération franco chinoise, depuis 2007, dans le domaine des « transports à haut niveau de service » et de leur intégration dans des stratégies de développement urbain durable. Le MEDDE, au travers du club écomobilité France-Chine, participe dans ce cadre à l'organisation en Chine du forum franco-chinois sur le Transport à Haut Niveau de Service. Cet événement, qui se déroule dans le centre franco-chinois de l'université de Tongji à Shanghai, donne la possibilité à des responsables administratifs des deux pays, à des académiques, à des chercheurs, à des entrepreneurs et à des experts de se rencontrer et de constituer un ensemble de réflexions sur les villes françaises et les villes chinoises.

Perspectives

Les pouvoirs publics travaillent au renforcement de la coordination des différentes initiatives françaises ayant trait au développement urbain durable à l'international. En effet, face à l'importance des enjeux, de nombreuses initiatives se structurent en France, par exemple à l'Agence Française de

Développement, qui a fait de ce sujet un de ses domaines d'interventions stratégiques, ou encore au niveau du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), réseau d'acteurs français de la coopération urbaine sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et également co-présidé par le MEDDE et le MLET.

VIVAPOLIS, mode d'emploi

La marque Vivapolis peut être utilisée dans le cadre du marketing de projets spécifiques, de produits, de services, d'interventions ciblées sur des salons ou dans des séminaires... Tous ceux qui souhaitent adhérer à la vision Vivapolis et la promouvoir sont invités à consulter la charte d'engagement sur le site www.vivapolis.fr

Elle peut également appuyer les initiatives collectives de promotion de savoir-faire français de l'urbain à l'export, qui ont pour ambition de se fédérer sous une ombrelle commune. C'est notamment le cas du comité stratégique de la filière ferroviaire du Conseil National de l'Industrie, qui articule désormais sa stratégie de soutien des acteurs à l'international avec la démarche intégrée Vivapolis.

Pour en savoir plus

Vous pouvez contacter :

Anne **Charreyron-Perchet** (DDD) - tél. : 01 40 81 34 73 ou Samuel **Ripoll** (SEEIDD) - tél. : 01 40 81 26 63

[1] Organisation des Nations-Unies, 2012. *World Urbanization Prospects. The 2011 revision*. Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York.

[2] Ministère de l'économie et des finances/Direction Générale du Trésor, Ministère du Commerce Extérieur, Paris 2012. *Analyse prospective des marchés à l'export, par secteur et par pays*.

[3] Par exemple : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Paris 2013. Theys (J.) [CGDD], Vidalenc (E.) [ADEME], *Repenser les villes dans la société post-carbone* ; Commission Européenne, Bruxelles 2013. *European Innovation Partnership on Smart Cities and Communities: Strategic Implementation Plan*.

le
point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'économie,
de l'évaluation et de
l'intégration du
développement durable

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tel. : 01.40.81.21.22

Directeur de la
publication
Xavier Bonnet

Rédactrice en chef
Laurence Demeulenaere

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal
Juin 2014

Conception graphique
CGDD/SEEIDD/IDAE1